

# COMMUNE DE MONTAUD

## **PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 06 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le 06 octobre, à 20h30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Jean-Guy DREVETON, Michel MURDINET, Philippe DESPESE, Alain BOUCAUT, Cécile REPILLET-MARTIGNE, Camille VRIGNAUD, Benjamin GUINOT, Hédi SLIM, Olivier AUBRY, Thibaut DEFRANCE, Géraldine PONCET, Sébastien COING-ROY.

Absents : MM

Secrétaire : M. Cécile Martigné-Repillet a été nommé secrétaire.

Monsieur Francis COLIN ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

### 1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec 12 voix Pour.

Arrivée de Philippe Despesse

## **2/ TERRITOIRE ENERGIES 2020**

Benjamin Guinot, délégué au TE 38, PRESENTE au Conseil municipal le syndicat Territoire Energies 38 qui gère l'électrification rurale ainsi qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'éclairage public de notre commune.

Il DONNE connaissance des deux formules de prestations proposés par le syndicat pour la maintenance de l'éclairage public :

Proposition 1 – elle compte 4 interventions curatives/an et 1 intervention préventive (incluse dans le nombre de passages forfaitaires)

Il s'agit d'intervention en préventif et/ou curatif avec le remplacement de lampes, avec des vérifications techniques. Le coût est de 230,70€.

Proposition 2 – elle compte autant de passages que de besoins. Cela commence par un relampage complet. Le coût est de 302,10€.

L'engagement est pour 3 ans. Le délai d'intervention est de 3 à 6 mois.

Le Conseil municipal,

1/ Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

DECIDE de choisir le contrat de base à 230,70€, puis de voir la réalité des besoins pendant la première année.

2/ Concernant la convention d'utilisation du service de cartographie en ligne

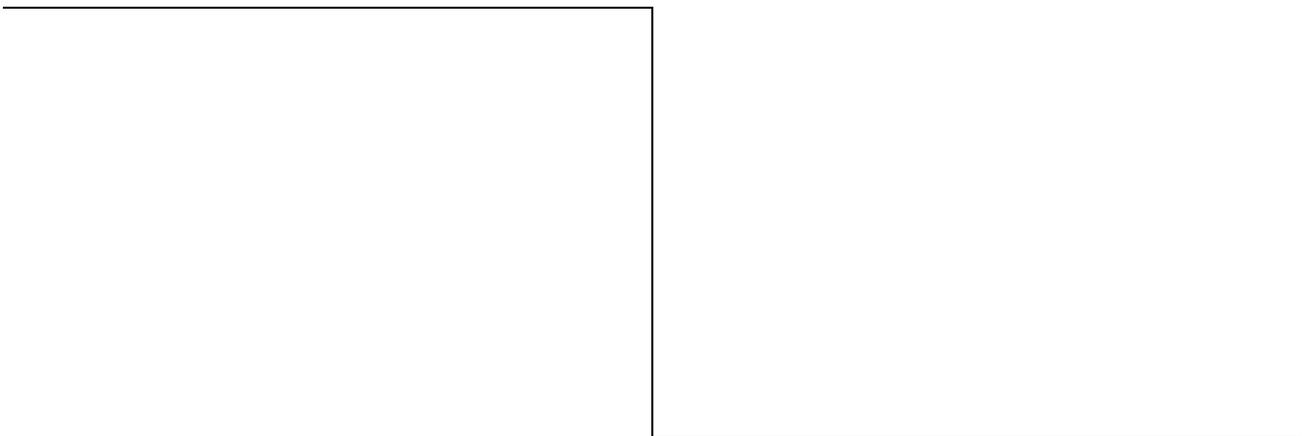
Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention. Le coût est de 0€ sauf prestation complémentaire.

Pour info et afin de régler les problèmes d'éclairage public concernant le centre Village et les Ramées, des devis ont été demandé à la société SOBECA :

Changement de l'armoire des Ramées (plus aucune lampe de fonctionne et l'hiver arrive, coût : 2 3064€ TTC

Changement de 6 à 8 lampes au Centre Village et 4 aux Ramées, coût : 1 800€ TTC



## COMMUNE DE MONTAUD

### **Panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire et Monsieur Benjamin Guinot présentent le projet mené par l'association Wattisère. Le projet a été présenté début septembre. Il s'agit de poser des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments avec une grande surface de toiture. Plusieurs bâtiments ont été repérés : le multi accueil, la bergerie des Etroits et la stabulation de Côte Maillet.

Afin d'avancer dans leur projet, ils demandent un **accord de principe** pour réaliser l'étude sur le multi accueil + sur les bâtiments privés.

Retombée économique pour la Commune (pour le multi accueil) : 50€ par an

**Une question reste posée à propos du PLU** qui précise que les panneaux doivent être intégrés en toiture. Considérant les évolutions techniques, l'épaisseur des anneaux est moins importante. Comment faire une modification du PLU (durée de l'élaboration est de 6 à 12 mois)

**Concernant le Multi-accueil**, il convient d'informer la SMVIC sur ce projet.

Après un long débat, des questions sans réponse, le Conseil municipal VOTE avec 14 Pour et 1 Abstention laisser l'étude se réaliser en précisant que la commune ne prend aucun engagement à ce jour.

Questions : la Commune ne peut-elle pas faire elle-même le travail ? et récupérer les recettes ? Ou peut-elle devenir actionnaires ?

Les recettes faites par Watt Isère seront réinvesties sur de nouveaux projets.

Panneaux solaires ne se remboursent pas ? Photovoltaïques // Fuel. Lire une analyse de cycle de vie

### **3/ ATTRIBUTION DES TRAVAUX INSONORISATION ECOLE**

Laura LAMBERT DONNE connaissance au Conseil municipal des résultats de la consultation lancée dans le cadre des travaux d'insonorisation de la salle de motricité de l'école ainsi que le réfectoire de la cantine.

Moderato – 11 309€ HT avec une note de 98,00

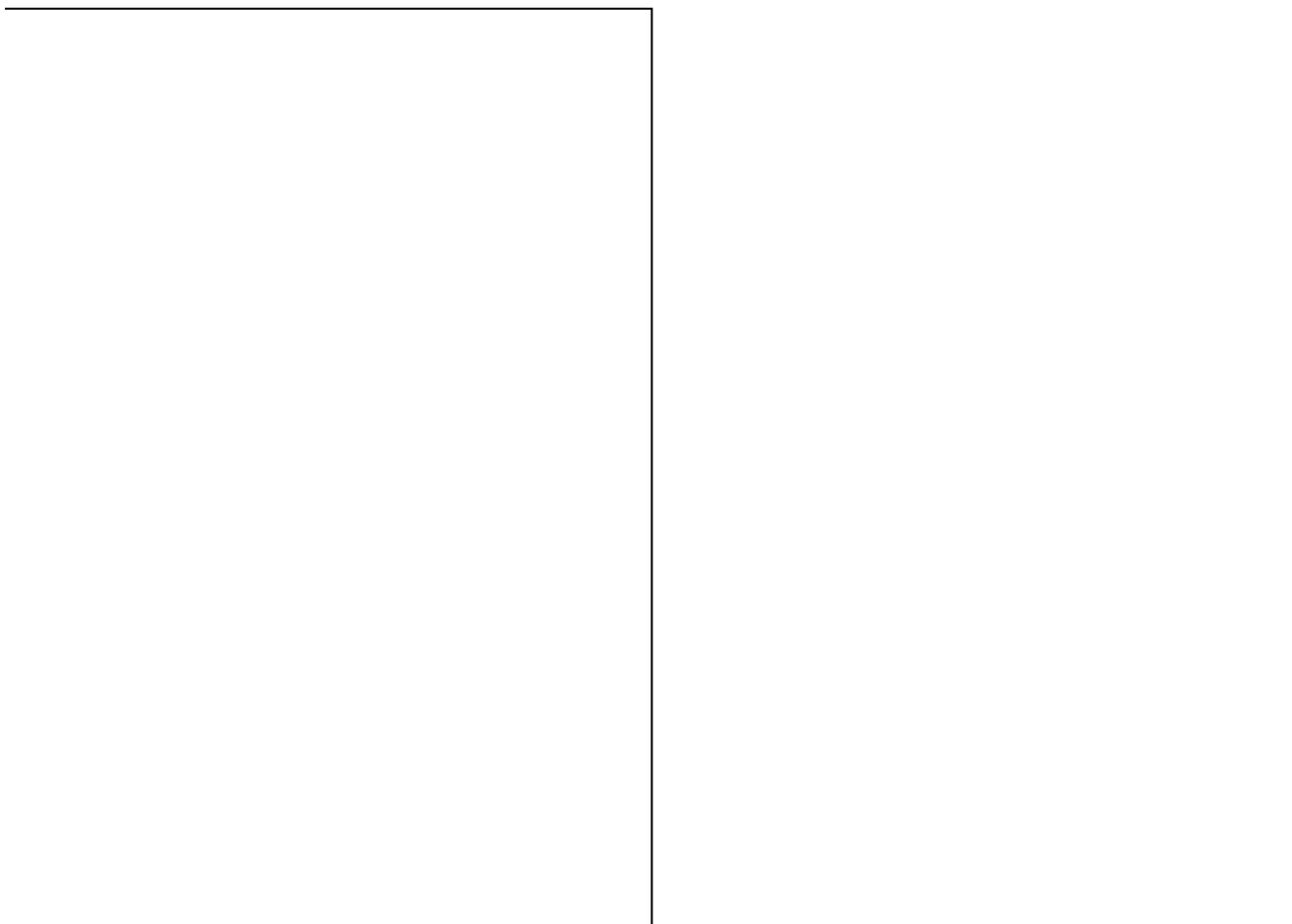
SEIR – 11 330€ HT avec une note de 94,00

Barrisol – 33 685€ HT avec une note de 46,18

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour.

DECIDE de confier la réalisation des travaux à la société Moderato avec un prix de 11 309,00€ HT et une réalisation prévue pour semaine 51 et 52 (vacances de Noël).



# COMMUNE DE MONTAUD

## **4/ ROUTE DE SIALLIERES**

Stéphane COING-BELLEY PRESENTE au Conseil municipal le dossier d'appel d'offres concernant les travaux des Siallières. Ce dossier a été réalisé par les services de l'Office National des Forêts, chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Stéphane reprend l'historique de ces travaux. Présente le projet. Il faudra veiller au choix de l'entreprise.

Les plus : Piquetage, visite sur le terrain, marquage de l'emprise.

Faire des clôtures propres, bloc : voir avec les propriétaires.

Protection incendie, nécessité pour bêtes, renvois d'eau,

Information : Réunion ce vendredi 9 avec les propriétaires pour les coupes de bois.

Subvention : accord reçu 80%

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 14 voix Pour, 1 abstention

VALIDE le dossier établi par les services de l'Office national des forêts et présenté,

DECIDE le démarrage de cette consultation

### **Agenda prévisionnel :**

Les affiches : 14 octobre 2020

Limite dépôt offre : 21 novembre 2020

Décision : 1<sup>er</sup> décembre 2020

Démarrage travaux : 15 mars 2021

## **5/ EMPLOIS – RIFSEEP**

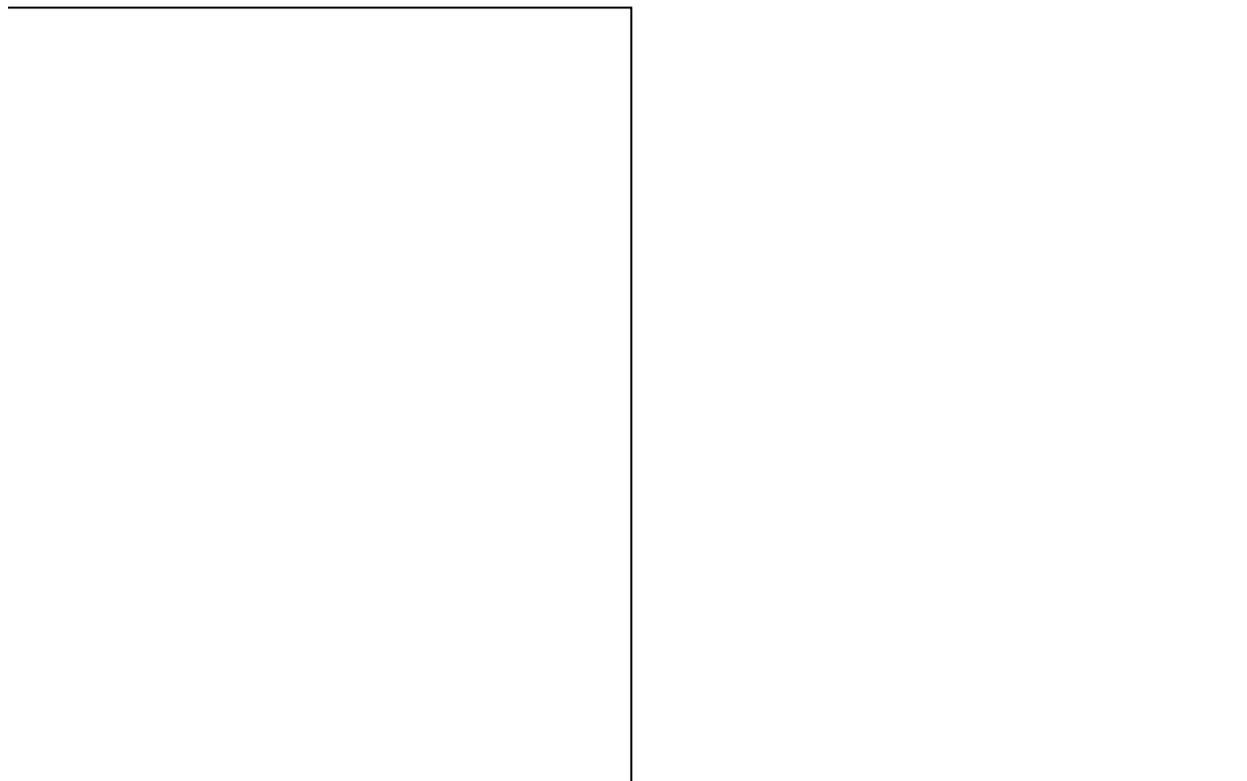
Alain Boucaut DONNE connaissance au conseil municipal de l'impact financier concernant la mise en place du Régime indemnitaire RIFSEEP.

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré, après vote par 14 voix Pour, 1 Abstention,

DECIDE la mise en place du RIFSEEP. Montant engagé : 1 600€ pour les 3 derniers mois de 2020.

AUTORISE le Maire à cette mise en place,

DEMANDE à l'équipe en lien avec les salariés Ecole et Mairie de gérer les taux de chaque salarié.

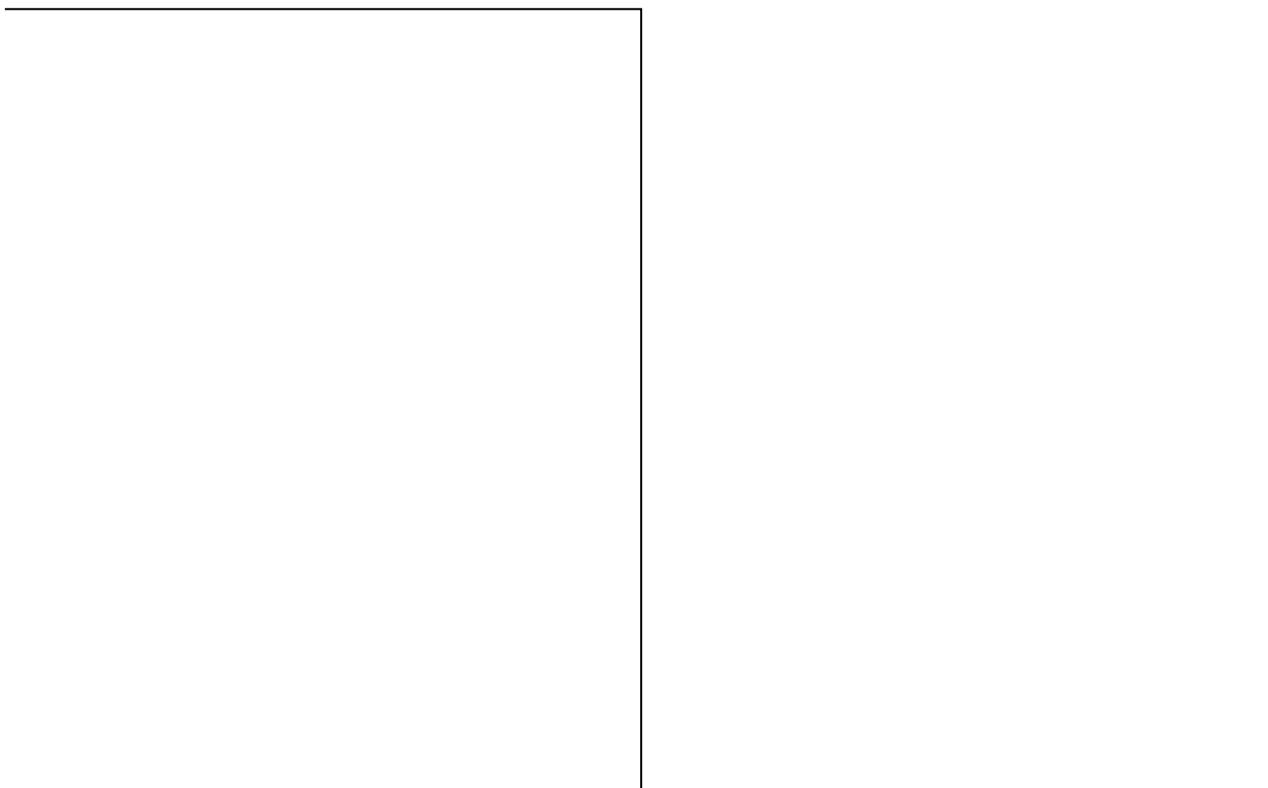


# COMMUNE DE MONTAUD

## **6/ FINANCES**

Brigitte DONNE connaissance au Conseil municipal de l'acquisition d'un nouveau logiciel BL Enfance. Coût 7 539.08€

Sa mise en place fin octobre, pendant les vacances de Toussaint avec deux jours de formations les 29 et 30 octobre.

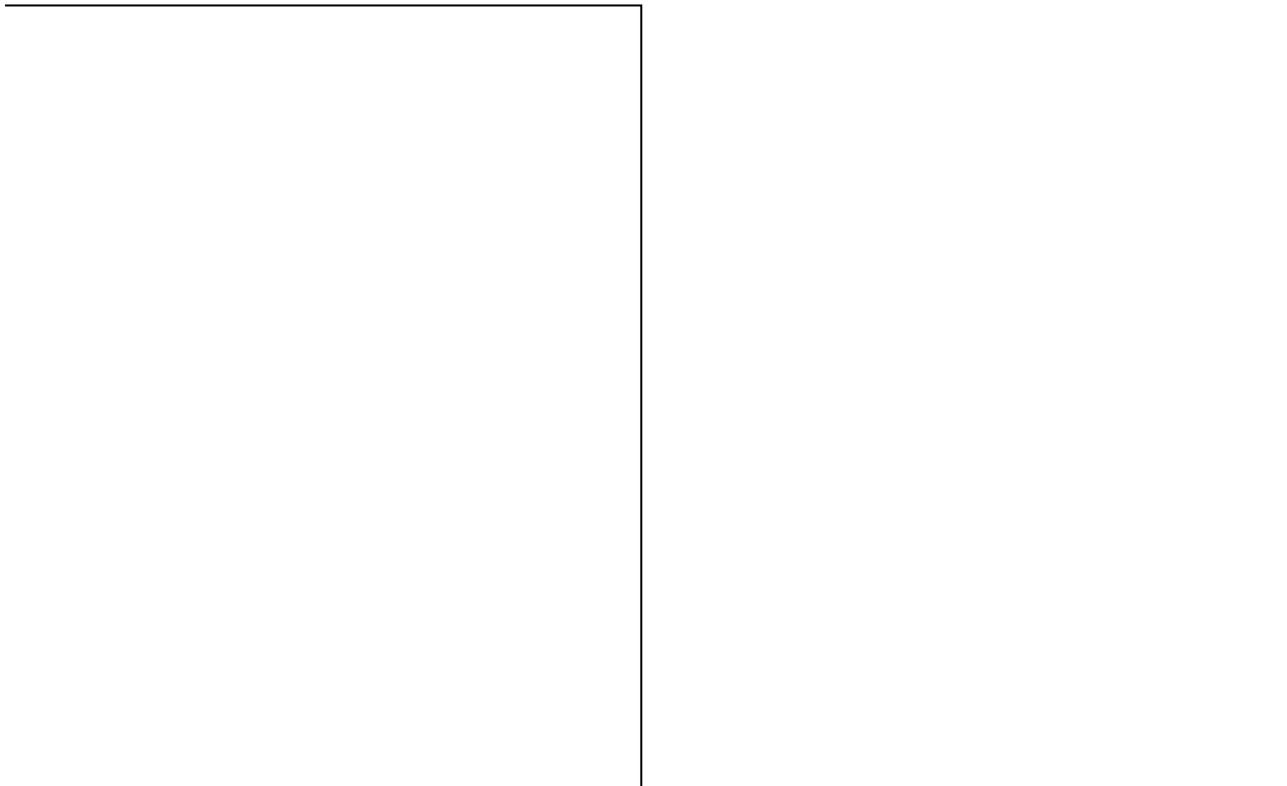


## **7/ DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire DONNE connaissance au Conseil municipal de la demande de subvention reçue de l'association Montaud T'Aime.

Le Conseil municipal, avec 15 Pour  
Après avoir délibéré,  
DONNE un avis favorable  
DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Pour information : Aucune autre association n'a déposé de demande à ce jour.



# COMMUNE DE MONTAUD

## **8/ RACCORDEMENT ORANGE LE FAYARD**

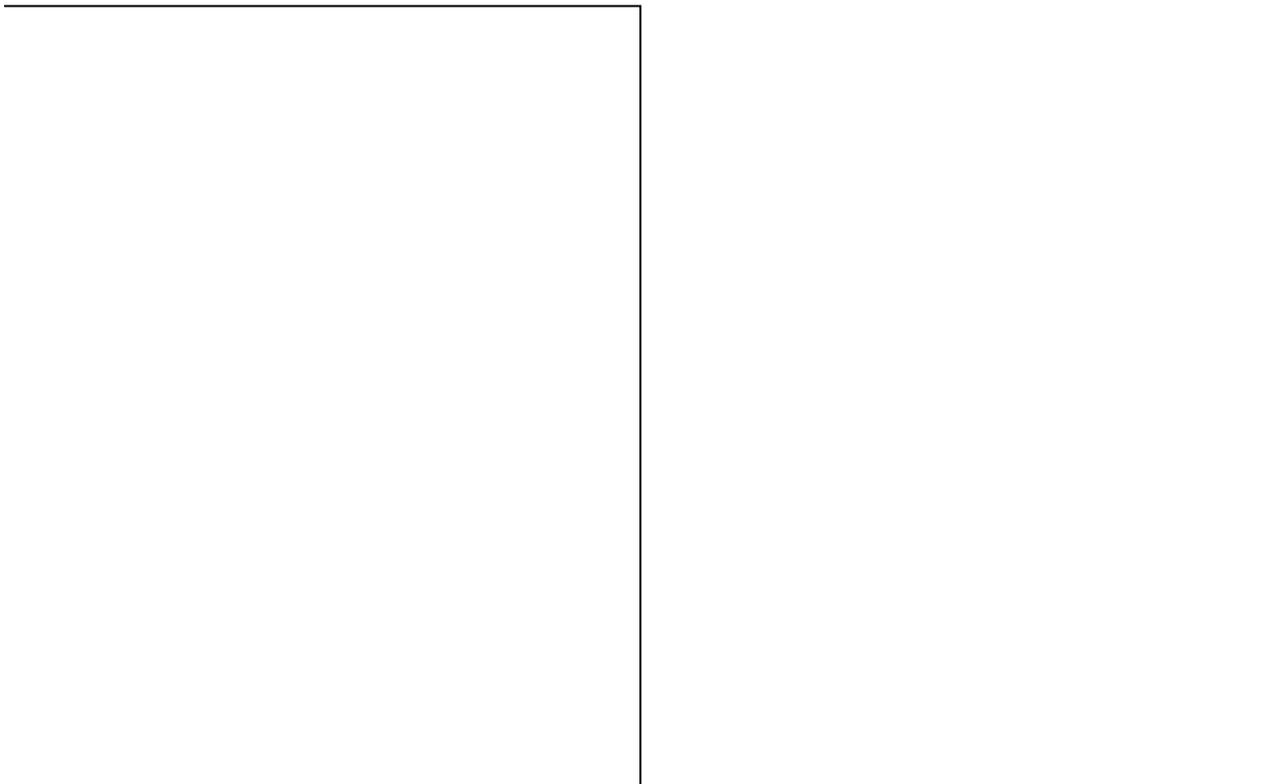
Michel Murdinet, adjoint aux travaux, EXPOSE au Conseil municipal les travaux discutés en commission et PROPOSE de valider les décisions de la commission en ce qui concerne notamment le raccordement Orange (téléphone) Le Fayard :

Raccordement selon proposition d'Orange avec 5 poteaux.  
Coût pour la Commune : 0€.

Le Conseil municipal,  
Concernant le raccordement Orange (téléphone) Le Fayard : raccordement selon proposition d'Orange avec 5 poteaux.  
Coût pour la Commune : 0€. Hauteur : 4,5m.

Après avoir délibéré, après vote par 14 voix Pour, 1 abstention  
Benjamin Guinot, délégué TE38, interroge le syndicat TE38 en basant la demande sur l'intégration environnementale de cette installation. Quel serait le délai de réalisation ?  
TE 38 contrôle le travail et les devis établis par ENEDIS.

DECIDE que, si le résultat de la demande à TE38 est négatif, le passage de ce raccordement sera accordé en aérien.



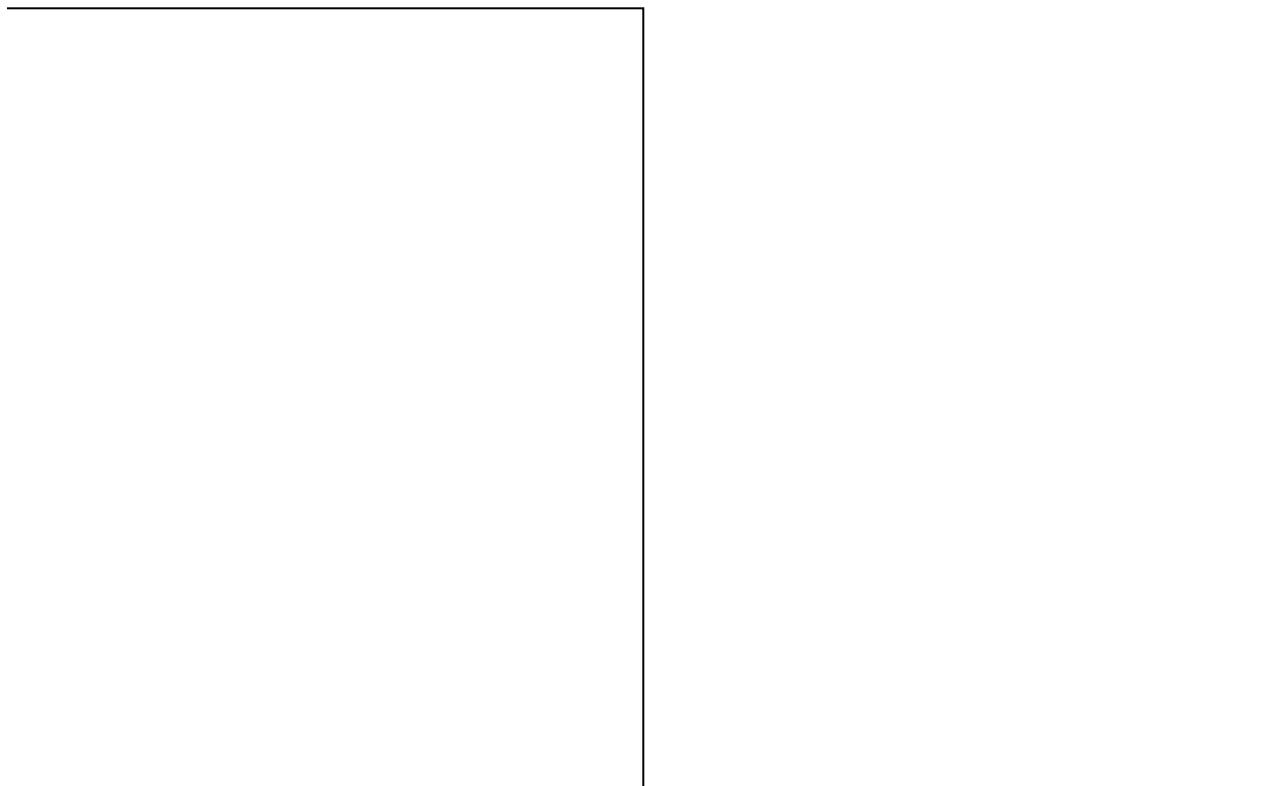
## **9/ RACCORDEMENT ELECTRIQUE LE VIF DE LA CLAIE**

Michel Murdinet, adjoint aux travaux, EXPOSE au Conseil municipal les travaux discutés en commission et PROPOSE de valider les décisions de la commission en ce qui concerne le branchement électrique du Vif de la Claie :

Le raccordement, suite à l'autorisation d'urbanisme accordée et selon la proposition d'ENEDIS, d'un coût de 8 570,96 €, est obligatoire.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, après vote par 15 voix Pour,  
DONNE un avis favorable à cette réalisation.



# COMMUNE DE MONTAUD

## **10/ LOCAL A SEL**

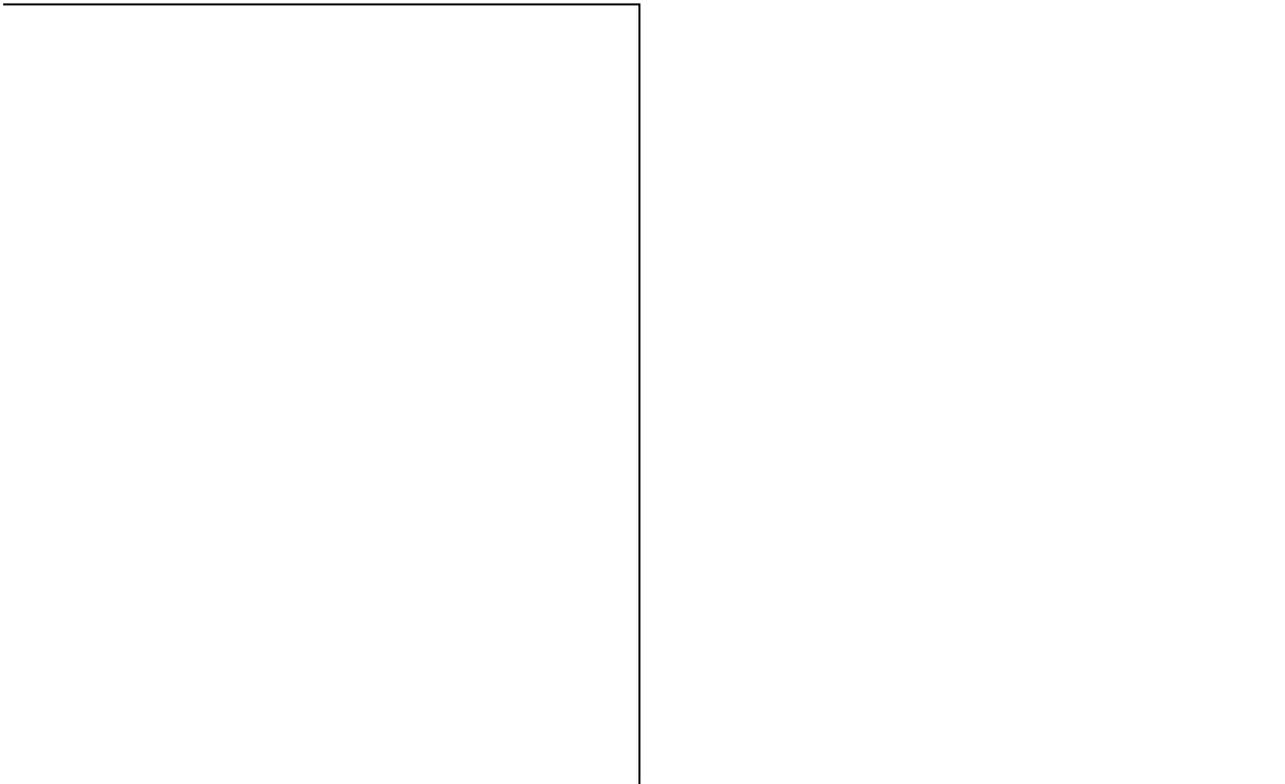
Michel Murdinet, adjoint aux travaux, EXPOSE au Conseil municipal les travaux discutés en commission et PROPOSE de valider les décisions de la commission en ce qui concerne le local à sel et qui a émis un avis favorable pour faire réaliser l'étude de sol.

EGSol 1 800€ HT pour la phase d'avant-projet.

4 355€ pour la phase projet en cas de fondations spéciales. Autre lieu ? Zone humide.

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,

DECIDE la réalisation comme proposée soit entre tennis et multi accueil.  
DEMANDE un 2<sup>ème</sup> devis pour la réalisation de l'étude basée sur ce choix.

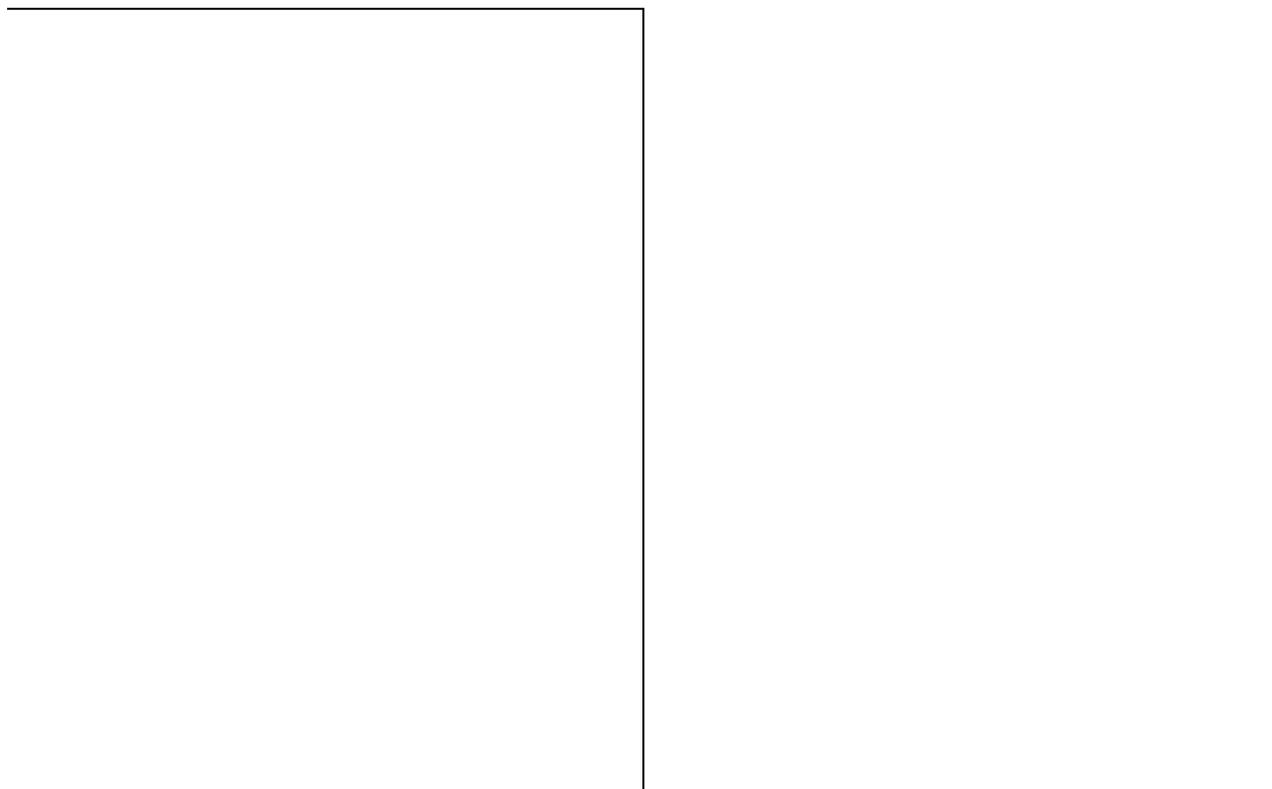


## **11/ LOCAL TECHNIQUE**

Michel Murdinet, adjoint aux travaux, EXPOSE au Conseil municipal les travaux discutés en commission et PROPOSE de valider les décisions de la commission en ce qui concerne Le local technique avec la constitution d'un groupe de travail.

Tous les conseillers sont favorables pour participer à ce groupe de travail à l'exception de Sébastien et Camille.

Il s'agit de réfléchir sur l'utilisation et l'aménagement global de ce bâtiment.



## COMMUNE DE MONTAUD

### 12/ TRAVAUX CENTRE VILLAGE

Le Maire PRESENTE au Conseil municipal l'avenant n°2 proposé par l'atelier des Cairns au profit de l'entreprise Sports & Paysages, dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Village.

Cet avenant permettra d'allonger le délai de réalisation de 4 semaines afin de pouvoir achever les prestations suivantes : aménagement de l'exutoire des eaux pluviales, protection des fosses d'arbres, remise en état des pieds de façades.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, Après vote avec 15 voix Pour,  
DECIDE d'accepter l'avenant n°2 permettant de prolonger le délai de réalisation de quatre semaines, soit jusqu'au 11 octobre 2020,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

Fin de la réunion publique